

25 AVRIL : DÉBUT DES TRAVAUX DU PONT DE VAUX À LAON

Les travaux de réparation et de mise en valeur du pont de Vaux à Laon débuteront le lundi 25 avril 2022.

Les travaux seront réalisés sur deux années par le groupement d'entreprises Perrier / Ouvrages d'Art de l'Est / Eurovia, **sous maîtrise d'ouvrage du Département.**

TRAVAUX EN 2022 - PREMIÈRE PHASE

De **mai à septembre**, les travaux concerneront la réfection de l'étanchéité sur la totalité du pont. La démolition de la chaussée et des trottoirs permettra une reconfiguration des flux de circulation, avec la construction d'un trottoir piéton côté ouest et d'une piste cyclable bidirectionnelle côté est. L'éclairage public sera également réhabilité en conservant son aspect d'origine.

INTERRUPTION DU CHANTIER d'octobre 2022 à mars 2023 afin de permettre le séchage des bétons suite à la réalisation de la nouvelle étanchéité. Durant cette phase, la **circulation sur le pont sera rétablie dans les deux sens.**

TRAVAUX EN 2023 - SECONDE PHASE

Les réparations des bétons seront effectuées **d'avril à octobre**. Des échafaudages importants seront installés sur la totalité du pont. Ils permettront le décapage de l'ancienne peinture, préalablement à la purge des parties de béton endommagées puis leur ragréage. Ces réparations seront suivies d'une mise en peinture de l'ensemble de l'ouvrage, reprenant les teintes fidèles à l'origine.

RESTRICTIONS DE CIRCULATION SUR LE PONT EN 2022 ET 2023

- **Maintien de la circulation** routière sur une seule voie pour les véhicules de moins de 7,5 tonnes, dans le sens Chambry > Centre-Ville de Laon ;
- **Déviation de la circulation** dans le sens Centre-Ville de Laon > Chambry selon un itinéraire empruntant les voies Gras Brancourt, Charles de Gaulle, Pierre Bourdan, Ampère et Mendès France.

Quelques phases de travaux pourront nécessiter ponctuellement une coupure complète de la circulation routière, avec déviation de l'ensemble des véhicules. Cependant, **la circulation piétonne sera maintenue en toutes circonstances.**

Le Département, bien conscient des contraintes liées aux travaux de réparation du pont, mettra tout en œuvre pour limiter la gêne occasionnée aux usagers et riverains.

